



## SOUTIEN AUX SALARIES DES RAFFINERIES EN GREVE

L'Assemblée Générale des syndiqués du SNUDI FO 13, réunie le mardi 18 octobre 2022, apporte son soutien aux salariés des raffineries en grève pour revendiquer, avec leurs syndicats FO et CGT, des augmentations de salaires tout de suite.

Le SNUDI-FO condamne la procédure de réquisitions des personnels lancée par le gouvernement pour « débloquer les dépôts », remettant en cause le droit de grève et la liberté de revendiquer.

Mais qui « bloque le pays »?

Qui refuse les négociations sur les revendications des salariés ?

Il n'y aurait pas d'argent pour augmenter les salaires, les pensions et les minima sociaux alors que des centaines de milliards d'aides publiques sont offerts aux patrons, que les profits des entreprises du CAC 40 explosent (plus de 170 milliards versés aux actionnaires en 2021, 44,3 milliards au second trimestre 2022) et que les milliards coulent à flots pour le budget de la guerre ? Inacceptable !

Les grévistes des raffineries expriment des revendications communes à tous les salariés, du privé comme du public, dont les professeurs des écoles, les PsyEN et les AESH.

L'augmentation des salaires, c'est maintenant, pour tous les personnels, et sans contrepartie!

Depuis 2000, les fonctionnaires avaient déjà perdu 22 % de pouvoir d'achat et, avec l'inflation qui ne cesse d'augmenter (+5,6% en septembre), cela ne fait qu'empirer !

Les 3,5 % d'augmentation du point d'indice sont très loin de compenser l'inflation. Pas plus que les 9 points d'indice, pour les AESH. Actuellement, seulement 3 points d'indice majoré séparent un AESH en CDI dans sa 9ème année d'exercice d'un AESH dans sa 1ère année de CDD. Ce tassement de la grille supprime l'évolution et la reconnaissance de l'ancienneté de ces personnels.

## Le SNUDI-FO revendique:

- l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice a minima au niveau de l'inflation et l'ouverture de négociations pour rattraper le pouvoir d'achat perdu depuis 20 ans !
- pour les AESH, un vrai statut, avec un vrai salaire et un traitement à temps plein pour 24 heures d'accompagnement hebdomadaire!

Adoptée à l'unanimité, le 18 octobre 2022 à Marseille